



Le ministère de la Santé a organisé, le lundi 24 janvier 2011 à Ouagadougou, sa première conférence de presse de l'année. Au menu des échanges, l'examen de la plate-forme revendicative du Syndicat des travailleurs de la santé humaine et animale (SYNTSHA), les textes sur la nouvelle tarification et bien d'autres sujets d'actualité sanitaire.

"L'entretien que j'ai souhaité avec vous ce jour, porte sur deux points essentiels : le préavis de grève déposé par le SYNTSHA et les textes sur la nouvelle tarification". C'est en ces termes que le ministre de la Santé, Seydou Bouda, a justifié le point de presse, organisé par son département, le lundi 24 janvier 2011.

Selon lui, la plate-forme du SYNTSHA comporte 31 points qui sont répartis en quatre chapitres, à savoir les conditions de travail, la carrière des agents, les rémunérations diverses et les nouvelles revendications. A entendre le ministre, nombre de préoccupations contenues dans la plate-forme ont déjà fait l'objet d'échanges entre le département et les responsables du SYNTSHA, à l'exception de 3 nouvelles revendications. "Ensemble, nous avons trouvé des points de convergence sur ces préoccupations.

Cependant, d'autres préoccupations méritent que nous nous concertions davantage pour les résoudre", a-t-il déclaré. En outre, le syndicat demande l'abrogation pure et simple des textes relatifs à la tarification des actes des professionnels de la santé et des hospitalisations. A ce sujet, M. Bouda a expliqué qu'il s'agit d'un certain nombre de textes qui ont été pris par le gouvernement, en vue de réformer son système hospitalier.

Ces textes visent à organiser les horaires de travail, à réviser la tarification actuelle qui date de 1991 et à améliorer l'offre de soins et d'hospitalisation. "Au total, les mesures prises vont

renouer la confiance qui se perdait entre les hôpitaux publics et la population, mais nous constatons avec regret, que ces mesures de bonne intention sont travesties par des commentaires hostiles", a déploré le ministre Bouda. Se prêtant aux questions des journalistes, les conférenciers ont indiqué qu'aucune augmentation n'est enregistrée dans les hôpitaux et que c'est seulement les textes de 1991 qui ont été appliqués.

Avec l'application des textes, les consultations à Yalgado passent désormais de 2000 F CFA, prix qui n'était qu'une faveur, à 4000 F CFA représentant le tarif plein. En outre, la première catégorie d'hospitalisations à Yalgado passe de 4500 F CFA à 9000 F CFA comme le veut le décret avec toutes les commodités possibles.

M. Bouda a assuré que le ministère recrute entre 700 et 800 agents par an et compte équiper les services vétérinaires de chambres froides pour le stockage des produits. Par rapport à la question d'affectation d'agents pour fait de grève, le ministre a répondu qu'il n'en était rien et que l'Etat affecte ses agents selon ses besoins.

S'il y a un autre sujet au plan sanitaire qui a défrayé la chronique ces derniers temps, c'est bien le cas de Léa Guissou. Cette jeune dame de 26 ans, institutrice de son état, souffre d'une pathologie dont le traitement coûte cher. "Sur instruction du ministère de la Santé, Léa Guissou est entièrement prise en charge depuis juillet 2009.

Tous les frais de consultation, les examens de laboratoire à Yalgado ou hors Yalgado, sont gratuits", a affirmé le directeur général de l'hôpital Yalgado, Dr Lassané Bagagné. Selon lui, l'hôpital Yalgado a signé une convention avec un laboratoire français pour les examens de Mme Guissou qu'il ne peut pas faire.

Ces examens ont coûté à Yalgado plus de 578 000 F CFA. Son médecin traitant étant affecté à Bobo-Dioulasso, c'est désormais le médecin hématologue, Jérôme Koulidiati, qui assure le traitement de Mme Guissou. "Depuis le 25 mars 2010, un nouveau traitement lui est administré, par rapport aux résultats du laboratoire français", a dit M. Koulidiati. Evoquant les raisons du secret professionnel, celui-ci n'a pas voulu dire exactement de quoi souffre la dame. Et le président de l'Ordre des médecins, Pr Théophile Tapsoba de renchérir : "Léa Guissou est bel et bien sous traitement, ce que n'ont pas d'autres patients".

Seydou Bouda a également, fait cas des SOS (appels à l'aide) que des patients lancent dans les médias. Se disant horrifié par cette pratique qui est indécente au plan éthique, celui-ci a indiqué qu'il compte saisir le ministère de la communication et le Conseil supérieur de la communication (CSC) pour mettre fin à ces SOS qui n'honorent pas le pays. "Ce genre d'information n'est pas la bonne. C'est vendre du misérabilisme à d'autres fins", a conclu M. Bouda.

Mady KABRE et Raphaël KAFANDO (stagiaires)

Sidwaya